



Selon les résultats de l'appel d'offres international publiés par le président de la Commission technique de réhabilitation des établissements et organismes publics au Cameroun, Martial Valéry Zang, le cabinet Français Efac décroche l'étude diagnostique de Camair-Co.

Ledit cabinet est arrivé en tête du classement avec une note de 80,40 sur 100. Il a devancé le très réputé Moore Stephens (à cause d'une note technique insuffisante : 67 sur 100) et Aéro Task qui n'a pas satisfait « l'ensemble des critères éliminatoires : caution de soumission non conforme au-delà du délai de 48h accordé ». Pour un montant de 59,028 millions de FCFA, Efac dispose d'un délai de deux mois pour rendre sa copie au sujet d'une compagnie aérienne nationale moribonde.

En effet, en dépit des perfusions financières répétées de l'État, son actionnaire unique, presque toute la flotte de Camair-Co est clouée au sol pour diverses pannes et autres dettes non réglées auprès des prestataires. Le 16 octobre 2019, la compagnie aérienne publique camerounaise a dû rappeler au siège les six cadres en service dans ses agences d'Abidjan, Lagos et Cotonou.

À travers ce rappel du personnel, la compagnie camerounaise a suspendu ainsi les lignes desservant ces trois pays d'Afrique de l'Ouest. Avant cette étude diagnostique que va réaliser

Efac, un plan de redressement de Camair-Co, criblée de dettes, a été proposé en 2016 par le cabinet américain Boeing Consulting.

Ce plan prévoit, entre autres, l'apurement d'une dette de 35 milliards FCFA, l'injection de 60 milliards FCFA, le redimensionnement du réseau à près de 23 destinations, la modernisation de la flotte avec le passage à douze aéronefs. Ce plan de redressement peine à être mise en œuvre.